

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 145 publiée le 30 septembre 2008

Un sondage CSA au sujet de la forme extraordinaire du rite romain : Une réaction Extraordinaire des fidèles catholiques

Aux lendemains de la visite du Saint-Père en France, Paix Liturgique a souhaité demander à l'organisme professionnel et indépendant CSA de mener une enquête d'opinion sur la réception du Motu Proprio Summorum Pontificum en France auprès des français se reconnaissant comme catholiques à qui nous avons fait poser les 4 questions suivantes :

Question 1 : Le Pape Benoît XVI a rappelé en juillet 2007 que la messe pouvait être célébrée à la fois en français, c'est-à-dire sous sa forme moderne dite Ordinaire, et en latin et grégorien, c'est-à-dire sous sa forme ancienne dite Extraordinaire et que ces deux formes étaient tout aussi acceptables l'une que l'autre. Le saviez-vous ?

Question 2 : Considérez-vous comme normal ou pas normal si les deux formes liturgiques (en français, c'est-à-dire sous sa forme moderne dite Ordinaire, et en latin et grégorien, c'est-à-dire sous sa forme ancienne dite Extraordinaire) devaient être célébrées régulièrement dans les principales églises de votre diocèse ?

Question 3 : Seriez-vous tout à fait favorable, plutôt favorable, plutôt pas favorable ou pas du tout favorable à ce que la messe soit célébrée en latin et grégorien chaque dimanche dans votre paroisse, en plus de la messe en français ?

Question 4 : Si une messe était célébrée en latin et grégorien, sous sa forme ancienne dans une église près de chez vous, ou dans votre paroisse y assisteriez vous...?

Ce sondage a été réalisé les 24 et 25 septembre 2008 auprès d'un panel représentatif : les résultats de cette étude scientifique et objective sont éloquentes et sans appel...

Cette enquête est la vraie réponse de tous ceux au nom de qui "on" parle depuis 40 ans pour justifier les nouveautés et exclure les fidèles attachés à la liturgie traditionnelle.

A moins d'être aveugle, sourd-muet et d'une mauvaise foi sans limite, il n'est plus possible - sauf à vouloir passer pour un humoriste ou un petit plaisantin - de continuer de dire : "Il n'y a pas de demande, je ne peux pas inventer ce qui n'existe pas".

Nous n'avons pas la prétention de penser que cette étude scientifique fera changer d'avis les ennemis de la paix et les idéologues qui depuis 40 ans s'acharnent à bâtir une Eglise théorique tout à fait étrangère à la réalité et à exclure ceux qui ne partagent pas leur vision sectaire et sans amour. Nous espérons néanmoins qu'elle confortera tous les hommes de bonne volonté qui, dans un esprit de paix, se retrouvent dans l'intuition de génie de Benoît XVI de vouloir rendre le trésor de la liturgie traditionnelle de l'Eglise à toute l'Eglise universelle, à toutes les paroisses.

Pour ne pas noyer nos lecteurs et pour permettre une bonne assimilation de cette étude bouleversante pour le paysage ecclésial, nous consacrerons chacune de nos 3 prochaines lettres à la présentation d'une question du sondage et de sa réponse.

Celle d'aujourd'hui est donc consacrée à la première question posée lors de ce sondage.

Question 1 : Le Pape Benoît XVI a rappelé en juillet 2007 que la messe pouvait être célébrée à la fois en français, c'est-à-dire

sous sa forme moderne dite Ordinaire, et en latin et grégorien, c'est-à-dire sous sa forme ancienne dite Extraordinaire et que ces deux formes étaient tout aussi acceptables l'une que l'autre. Le saviez-vous ?

Ensemble des catholiques : OUI : 58% NON : 42%

Dont pratiquants réguliers : OUI : 82% NON 18%

Les Commentaires de Paix Liturgique :

1 - Chez les pratiquants, nous notons une nette évolution - par rapport au précédent sondage CSA réalisé en 2006 - du nombre de catholiques qui savent qu'il est parfaitement permis de célébrer (pour les prêtres) et d'assister (pour les fidèles) à la messe traditionnelle appelée aujourd'hui "Extraordinaire". Toutefois, il reste encore 18% des pratiquants, c'est à dire près d'un catholique sur 5 qui ignorent encore en 2008, la liberté de culte rappelée par le Motu Proprio du 7 juillet 2007.

Un pratiquant sur cinq n'a pas encore été dans la possibilité de demander à son curé l'application du Motu Proprio dont il ignore encore l'existence.

Les premiers résultats de notre enquête nous forcent à conclure que si ce nombre se réduisait, les réponses aux autres questions du sondage seraient encore plus largement favorables.

2 - Les résultats de cette enquête nous montrent l'importance capitale de la communication et de la nécessité d'informer.

Pouvons-nous compter sur la presse catholique ? Pouvons-nous compter sur le Figaro ?

Pouvons-nous compter sur nos pasteurs qui jusqu'à maintenant ont été plutôt "discrets" sur ce texte pontifical et n'ont mis aucun moyen en oeuvre pour évaluer les besoins, jauger la demande et trouver des réponses adaptées ?

La réponse est assez limpide et nous devons plus que jamais redoubler d'efforts et poursuivre nous-mêmes ce travail de communication auprès de nos frères.

3 - Forts de ces 82 % de pratiquants qui sont au courant des dispositions du Motu Proprio, les groupes locaux de demandeurs de mise en oeuvre du Motu Proprio seraient bien inspirés de demander à leurs curés d'organiser des réunions d'information dans leurs paroisses pour éclairer les 18 % de fidèles qui l'ignorent encore. Ces groupes pourront - toujours dans un souci de communication - mieux faire connaître la bonne Nouvelle du Motu proprio dans leurs paroisses, à l'occasion d'actions de sensibilisation à leur propre demande, comme les fidèles de Notre-Dame l'ont fait avec talent à Versailles auprès de l'ensemble de leurs frères paroissiens.

4 - Le second axe de réflexion concerne les non-pratiquants qui ne sont que 58 % à connaître le Motu Proprio... 42 % de ces catholiques en ignorent donc les bienfaits.

Le chiffre de 58% est à mettre au crédit de la grande presse audio et télé qui a plusieurs fois évoqué plus ou moins bien cette question. Toutefois, il y a beaucoup à faire et nombreuses sont les expériences à mener auprès de ces catholiques, pas seulement à la sortie des églises où ils ne vont plus, mais par des boîtages ou des présences sur des marchés et autres lieux publics.

Il n'est en effet absolument pas paradoxal d'aller vers les non-pratiquants pour une question qui concerne "la pratique". D'abord parce que c'est notre devoir de catholiques que d'aller au devant de nos frères mais surtout parce qu'il nous faut nous rappeler qu'un nombre sans doute significatif de "non-pratiquants" le sont devenus car ils se sont sentis perdus dans la tourmente post-conciliaire et soixante-huitarde...

Sur ce sujet le sondage est éclairant car il indique que 3% des non-pratiquants (les non-pratiquants représentant environ 90 % des catholiques) iraient volontiers à une messe célébrée dans sa forme "Extraordinaire"... Faites vos calculs, et même en nuancant cette intention vous constaterez que le nombre total de pratiquants réguliers pourrait s'accroître d'un nombre significatif de fidèles s'il leur était donné de prier dans une liturgie qu'ils aiment, dont ils ont su apprécier les bienfaits et dont ils ont souvent la nostalgie...

N'est-ce pas le but de la nouvelle évangélisation ?

P.S. : La réalisation de ce sondage a coûté exactement 4000€, merci à tous ceux qui pourront participer à son financement (chèques à l'ordre de Paix Liturgique, à envoyer à Paix Liturgique, 3 avenue Boileau, 78170 LA-CELLE-SAINT-CLOUD).

